



LE 14 JUIN, « CARTON ROUGE » POUR LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL MANIFESTATION 10H, AVIGNON GARE CENTRE

Cette loi instaure la loi de la jungle à la place du code du travail

« Une entreprise, un droit du travail »

Cette loi ferait de l'entreprise le niveau où se décident les conditions de travail : réduction de la rémunération des heures supplémentaires, diminution de salaires pourraient être imposés par le chantage à l'emploi, avec les « referendums d'entreprise ».

Le début d'une course aux pires conditions de travail

Dès qu'une entreprise d'une branche aurait imposé une baisse des salaires et une augmentation du temps de travail, tous ses concurrents seraient obligés de suivre le mouvement.

La baisse sans fin des salaires et des cotisations sociales

Cette logique pousserait à la baisse généralisée des salaires, remettant le SMIC en cause, et condamnant la Sécu, qui est financée par les cotisations liées aux salaires.

À terme la destruction des statuts de la Fonction publique

Les statuts des fonctionnaires sont directement inspirés du Code du travail (temps de travail, droit à la retraite...) et sont donc aussi menacés par cette loi.

Cette loi détruit les limites légales du temps de travail

La définition des conditions de travail à l'échelle de l'entreprise aurait des conséquences désastreuses pour le temps de travail. La législation nationale n'offrirait plus aucune garantie sur le temps de travail. Quelques exemples...

Allongement du temps de travail

De façon arbitraire, les entreprises pourraient allonger le temps de travail en faisant exploser les plafonds actuels (jusqu'à 60 heures par semaine !). La journée de travail peut être étendue à 12 heures, au lieu de 10.

Assouplissement complet de la durée du travail

Le temps de travail peut faire l'objet de tous les aménagements possibles, avec des délais de prévenance réduits sans limite, que ce soit pour les astreintes, les changements d'horaires ou les congés.

Les salariés précaires encore plus exposés

La loi multiplie les interruptions possibles dans la journée de travail des salariés à temps partiel. C'est un désastre pour les salariés peu qualifiés du secteur tertiaire (grande distribution, entretien, restauration rapide...) et pour les jobs étudiants.

Tous les congés sujets à discussion

La loi El Khomri dispense les patrons de toute responsabilité au cas où les employés n'auraient « pas demandé » à bénéficier de congés : cela permet toutes les pressions pour empêcher les demandes de congés.

Par l'intermédiaire d'un accord d'entreprise, il sera possible de diminuer le nombre annuel de jours de repos à 90 alors que le plancher légal est actuellement de 138 !

Un désastre dans les entreprises de moins de 50 salariés

Le calcul des heures supplémentaires sur 9 semaines, au lieu de 4, dans les entreprises de moins de 50 salariés multiplie par 2,25 les heures qui peuvent être déplacées arbitrairement par le patron.

De plus, la loi permet un forfait-jour individuel, qui soumet chaque salarié à son patron.

Cette loi va faire baisser les salaires

Les reculs sur la définition légale du temps de travail que contient la loi travail permettent aussi de diminuer les salaires. Cette diminution des salaires est facilitée par la course aux pires accords d'entreprise que vont mener patrons et actionnaires.

La diminution de la rémunération des heures supplémentaires

La loi travail permet, par accord d'entreprise, la majoration des heures supplémentaires de diminuer jusqu'à 10%, alors que le plancher légal est aujourd'hui de 25%.

Toutes les compensations pour un surplus de temps de travail remises en cause

Chaque entreprise pourrait fixer ses propres règles pour compenser les temps d'habillage/déshabillage, les dépassements de temps de trajet habituel, les conditions et la

rémunération des heures d'astreinte.

La baisse pure et simple des salaires par le chantage à l'emploi

Grâce au referendum d'entreprise, le patron peut aussi faire baisser les salaires dans l'entreprise, quels que soient les salaires prévus dans les contrats. Il lui suffit de menacer les salariés de fermer l'entreprise s'ils n'acceptent pas la diminution. Tout salarié refusant cet accord peut être licencié pour faute !

La loi El-Khomri va donc augmenter le nombre de travailleurs pauvres, que la politique des bas salaires a déjà multiplié.

Cette loi va faire augmenter le chômage

Le chômage de masse détruit les individus et les liens sociaux depuis des décennies. C'est une violation des droits de l'Homme et un outil de pression sur toute la population active. La loi El-Khomri ne peut que l'aggraver.

Des licenciements économiques facilités

Cette loi autorise les entreprises à procéder à des licenciements économiques pour réorganiser leur production.

Elle ne prend en compte que le périmètre national pour évaluer les difficultés économiques d'une entreprise, même si c'est une firme transnationale, alors que ces firmes peuvent faire baisser le chiffre d'affaire de leurs sites français pour procéder à des licenciements boursiers. Jusqu'à présent un groupe ne peut licencier que si ses difficultés sont globales.

L'augmentation et la flexibilisation du temps de travail, un « tue-l'embauche »

Le gouvernement, le MEDEF et leurs médias répètent comme des perroquets que cette loi devrait faciliter l'embauche.

Leurs affirmations sont totalement absurdes : le fait de rendre le temps de travail totalement flexible et de l'augmenter entreprise par entreprise est au contraire une garantie que l'embauche sera le tout dernier recours des entreprises, une fois qu'elles auront poussé leurs salariés à bout.

La précarité à vie, de ce projet-là, on n'en veut pas !

La violence de la répression policière, l'usage autoritaire du 49-3 pour empêcher le débat parlementaire et les insultes proférées dans les grands médias contre celles et ceux qui luttent ne nous ferons pas céder. Nous ne voulons pas d'une vie de précarité, ni pour nous, ni pour nos enfants !

Plus de pression sur les privés d'emploi

La loi El-Khomri autorise Pole emploi à décider seul des prélèvements sur les allocations pour trop-perçu, alors que le conseil d'État a interdit ces pratiques en octobre 2015.

Le compte personnel activité est un outil de contrôle des salariés, et surtout de culpabilisation des privés d'emploi, pour les rendre responsables de leur perte d'emploi, et

les isoler des salariés par ce compte individuel.

Des salariés sans aucune garantie

La loi travail détruit la valeur du contrat de travail, que le patron pourra facilement modifier à son avantage, en utilisant le chantage à l'emploi. Cette loi est en réalité une mise à mort du CDI. Comment vivre décemment dans cette précarité permanente ?